



Délibération N° 2022-10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

Présents : Annie AGUADO, Severine BEARD, Frédérique BELLARDI, Nicole CASTELLA, Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Anna MECA, Sophie RIBUOT-MARION, Abderrahim ZEROUALI

Absents excusés : Hélène AGUILLON, Yannick BOUBÉE, Sylvie CARRERE, Olivier ESCOT-SEP, Keinssi FAGBEMI ATCHADE, Hind SALHI, Dominique ZYTYNSKI

Absents : Myriam LAGARDE

Procurations : Hélène AGUILLON à Isabelle CHEDEVILLE

**Secours exceptionnel pour aider au paiement de
l'aménagement d'un véhicule**

Madame Isabelle CHEDEVILLE, Vice-Présidente du C.C.A.S. d'AUREILHAN, présente au Conseil d'Administration la demande d'aide financière en faveur de Monsieur LOUIS Nicolas demeurant 67 rue de l'Eglantine 65800 AUREILHAN.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'AUREILHAN, après avoir pris connaissance de la situation financière et matérielle actuelle de Monsieur LOUIS Nicolas, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder une aide de 300,00 €. Cette somme sera prélevée à l'article 6562 du budget du C.C.A.S. 2022, et versée directement à Monsieur LOUIS Nicolas.**

Transmission de la présente délibération :

- Au service du Contrôle de Légalité ;
- Au Service de Gestion Comptable de Tarbes.

A AUREILHAN, le 08 septembre 2022

P.C.C.
La Vice-Présidente,

Isabelle CHEDEVILLE

